

**VOTRE**  
LOGO

## **LE GUIDE** DE CSE



TOU**T** SAVOIR SUR MON CSE

- Son rôle et ses missions
- Son site Internet
- Ses activités et prestations proposées

# EDITO

Chèr(e)s collègues,

Vous tenez entre les mains le guide de votre CSE. En un seul coup d'œil, prenez connaissance du rôle et des missions de votre CSE, de sa plateforme loisirs, de ses représentants et retrouvez tous les services et prestations proposés.

Découvrez le fonctionnement de votre site Internet CSE : moderne et simple d'accès, vous trouverez rapidement toutes les informations qui vous concernent.

Concis et pratique, vous trouverez également dans cette publication les contacts essentiels pour répondre aux questions que vous vous posez.

Parce que le CSE existe par vous et pour vous, nous restons à votre disposition.

## Vos élus du CSE

Directeur de publication : Le secrétaire du CSE - Comité de rédaction : Les membres de la commission communication  
Conception et réalisation : XXXXX - Sources documentaires : XXXX - Reproduction interdite sans accord écrit de l'éditeur  
Impression en France.

Le guide du CSE est une publication interne. Les informations publiées n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être soumises à modifications ou comporter des erreurs.

# LE RÔLE ET LES MISSIONS DU CSE

**Le CSE est une instance collégiale présente dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés.**

**Il est composé de:**

- Représentants du personnel élu(e)s par les salariés
- Représentants syndicaux, désignés par leur organisation
- Un représentant de la direction de l'entreprise (le PDG ou son mandataire).

**Les élus du CSE sont élu(e)s pour 4 ans.**

## UNE MISSION DE VEILLE ET D'ÉCOUTE

Le CSE exerce une **mission de veille permanente sur le bon fonctionnement de l'entreprise**. Régulièrement informé et consulté par l'employeur sur sa situation et les grandes décisions qui y sont prises, il dispose d'un droit d'alerte lorsqu'il considère que la situation économique est préoccupante.

Le CSE assure l'expression collective des salariés et fait valoir **leurs intérêts** lors de toutes décisions prises dans la société : attributions des primes, réorganisation du temps de travail etc.

## UNE MISSION SOCIALE ET DE PARTAGE

La seconde mission du CSE est basée sur une **répartition collective** du budget afin de faciliter l'accès aux loisirs et à la culture aux salariés et à leur famille. Cela passe par la mise en place de prestations sociales, culturelles et d'avantages multiples mis à disposition de tous.

## UN FONCTIONNEMENT EN BUREAU

Le CSE élit un bureau parmi ses membres afin d'assurer **la gestion quotidienne des activités et l'application des décisions prises en réunion plénière**. Véritable organe exécutif, le Bureau du CSE est composé de :

**Un secrétaire**, qui organise le travail et coordonne les relations entre les élu(e)s et le Président.

**Un Trésorier**, responsable de tout élément comptable en rapport avec les activités du CSE.

Ils peuvent tout deux être assistés **d'un secrétaire et d'un trésorier adjoint**.



# LES COMMISSIONS DE VOTRE CSE

Pour accomplir au mieux leurs tâches, les élu(e)s CSE s'organisent en commissions thématiques. Les commissions obligatoires permettent au comité de se prononcer en toute connaissance de cause lors des votes en séance.

## LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

### • COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE

Chaque année, la commission égalité professionnelle **prépare les débats du CSE sur le rapport comparé entre les hommes et les femmes** dans l'entreprise : proportion d'hommes et de femmes dans les effectifs, niveau de responsabilité et de rémunération... Ce document dresse un constat précis de la situation des salarié(e)s. La commission est **missionnée pour lutter contre toutes les discriminations dans l'entreprise (âge, handicap...)**.

### • COMMISSION LOGEMENT

Le 1 % patronal est une participation des employeurs versée pour **permettre aux salariés d'accéder à la location ou à la propriété d'un logement**. La commission logement transmet les dossiers des salariés aux organismes habilités et les assiste dans leurs démarches pour obtenir des aides financières. Elle peut également vous aider à **rechercher des offres d'achat ou de location**, en liaison avec les Comités Interprofessionnels de Logement (CIL).

### • COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE

La commission formation est consultée tous les ans par la Direction lors de la présentation du plan de formation. **Elle analyse les orientations générales et le plan de formation dans l'entreprise, prépare les débats du CSE** sur le sujet, et participe à l'information des salariés sur les dispositifs de formation existants. Enfin, elle peut intervenir pour **étudier les problèmes d'emploi**, particulièrement le travail des jeunes et des handicapés

### • COMMISSION ECONOMIQUE

Dans le cadre de ses fonctions, le CSE est chargé **d'évaluer l'activité et les perspectives économiques de la société**. Le rôle principal de la commission économique est de **préparer les séances plénières du CSE consacrées aux consultations d'ordre économique**, en analysant les documents et informations recueillis par le comité. La commission peut également établir un rapport, si le CSE souhaite **user de son droit d'alerte lorsque la situation économique de l'entreprise est préoccupante**.



## LES COMMISSIONS FACULTATIVES

### • COMMISSION COMMUNICATION

Elle a pour mission de gérer les moyens de communication avec les salariés (notamment le site Web), de rédiger les lettres d'information du CSE, de mettre à disposition des autres commissions des moyens de diffusion (lettres d'information, annonces sur le site du C.E., etc.).

### • COMMISSION FAMILLE

Elle gère les œuvres sociales (chèques cadeaux pour les naissances, mariages, P.A.C.S., Noël, prépare l'arbre de Noël et gère les chèques vacances, etc.).

### • COMMISSION CULTURE, SPECTACLES, SPORTS ET LOISIRS

Elle a pour mission de gérer les activités culturelles, les spectacles de tous types, les activités sportives, les sorties, le cinéma et les parcs de loisirs.

### • COMMISSION VOYAGES ET VACANCES

Elle gère l'organisation des voyages et des séjours ou sorties de courtes durées.

# DP, DS, CHSCT : QUI SONT-ILS ?

Les différents représentants du personnel défendent vos intérêts.  
Mais connaissez-vous réellement leurs attributions respectives ?



## LE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL : DÉFENDRE VOS DROITS

Il a pour mission de **présenter à l'employeur toutes vos réclamations individuelles ou collectives** relatives aux salaires, à l'application du code du travail et autres dispositions légales.

Le Délégué du Personnel peut également vous assister lors d'entretiens avec votre employeur (sanction disciplinaire, licenciement...), afin de favoriser la conciliation des deux parties.



## LE CHSCT : VOUS PROTÉGER

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a avant tout un rôle **préventif, de contrôle, d'analyse, de consultation et d'information sur tout ce qui touche à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail**. Au moins une fois par trimestre, il procède à des inspections de routine et mène systématiquement des enquêtes en cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle.



## LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL : AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Délégué Syndical représente son syndicat auprès de l'employeur. Il a pour rôle de veiller au respect des droits des salariés.

Chaque année il engage des négociations portant sur les **accords collectifs, la durée du temps de travail et les salaires** dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).



# QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME ?

| PROBLÈMES RENCONTRÉS                      | CSE | DP | CHSCT |
|---|-----|----|-------|
| Aménagement du temps de travail           | 👤   |    |       |
| Refus de congés payés                     | 👤   | 👤  |       |
| Effectif ou gestion des services          | 👤   | 👤  | 👤     |
| Difficultés économiques personnelles      | 👤   | 👤  | 👤     |
| Hygiène et sécurité                       | 👤   | 👤  | 👤     |
| Conditions de travail                     | 👤   | 👤  | 👤     |
| Adéquation entre salaire et poste proposé | 👤   | 👤  |       |
| Conflit avec la hiérarchie                | 👤   | 👤  | 👤     |
| Harcèlement (de tout type)                | 👤   | 👤  | 👤     |
| Licenciement individuel                   | 👤   | 👤  |       |
| Licenciement collectif                    | 👤   |    |       |
| Suppression d'une prime                   | 👤   |    |       |
| Plannings/changements d'horaires          | 👤   | 👤  | 👤     |
| Heures supplémentaires                    | 👤   | 👤  | 👤     |
| Convocation/ sanctions disciplinaires     | 👤   | 👤  |       |
| Suppression d'un acquis                   | 👤   | 👤  |       |

# UN ŒIL DANS LES COMPTES DU CSE

Les subventions allouées chaque année au CSE sont calculées en fonction de la masse salariale brute de la société. Le budget se décompose en deux parties :

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est destiné à financer les formations, les frais de déplacement, outils de communication ou documentations nécessaires aux membres du CSE pour assurer leurs missions.

L'entreprise octroie au CSE une dotation obligatoire de 0.2% de la masse salariale brute de l'entreprise, soit 180 000€ pour l'année 2015.

## LE BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Cinéma, spectacles, voyages ou subvention sportive, le financement de toutes vos prestations et avantages découle du budget des activités sociales et culturelles

Il est variable et négocié dans chaque entreprise. Il représente **0.9 % de la masse salariale brute** de l'entreprise, soit 810 000€ pour l'année 2015.

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| Culture et Spectacles : | 15% |
| Famille et Vacances :   | 70% |
| Sports et Loisirs :     | 8%  |
| Voyages :               | 7%  |



## QUE PROPOSE MON CSE ?

**Votre CSE s'engage à vos côtés pour vous offrir un accès facilité aux loisirs, aux vacances et à la culture. Ces prestations sont accessibles à tous les salariés en CDD ou CDI présents depuis au moins 3 mois.**

### VARIEZ VOS LOISIRS GRÂCE AU CSE !

#### Parcs de loisirs

La subvention du CSE est de 15€ par billet, pour **8 billets par salarié(e)** et par an sur les parcs Astérix et Disney.

#### Spectacles et sorties

Toute l'année le CSE vous propose de nombreuses offres pour assister aux **différentes manifestations musicales, culturelles ou sportives**. Ne laissez plus vos loisirs de côté, venez découvrir la billetterie du CSE ! Pour encore plus de plaisir, votre CSE vous propose **des chèques multimédia** à des tarifs avantageux : 40 € de subvention par trimestre pour une valeur faciale de 120 € !

#### Cinéma

Amoureux des salles obscures, vivez vos loisirs sur grand écran, et profitez **toute l'année de 10 places par trimestre subventionnées à hauteur de 3,50 €** pour tous les billets de cinéma (UGC, Gaumont/Pathé).

#### Sport

Le CSE subventionne **vos activités sportives** (conjoint et enfants compris) à hauteur de 40% de la facture (plafonné à 100€). Vous n'avez plus d'excuse pour ne pas vous mettre au sport.



## PARTAGEZ AVEC LE CSE !

### • Les évènements de la vie

Naissance et/ou adoption, mariage ou PACS : le CSE vous accompagne dans les grands moments de votre vie et vous **offre des chèques cadeaux d'une valeur de 60€** pour ces évènements.

### • Arbre de Noël

Pour partager la magie de Noël avec vous, le CSE vous invite à **son arbre de Noël** pour le plaisir des petits et des grands.

### • Fête du printemps

Pour partager un moment convivial et ludique, votre CSE organise un évènement du printemps pour les grands enfants (même ceux que nous sommes restés).

## BONS PLANS !

Découvrez **nos offres d'achats groupés** et profitez de tarifs préférentiels sur de nombreux produits grâce à tous nos partenaires. Un véritable coup de pouce pour votre budget.

**Retrouvez tous les détails des prestations proposées sur le site du CSE !**



## EVADEZ-VOUS !

### • Chèques vacances

À partir de **3 mois d'ancienneté** et si vous êtes présent(e) dans l'entreprise au moment de la distribution, le **CSE vous offre des chèques-vacances (ANCV)** dont le montant (de 80 à 160€) est déterminé selon 5 tranches basées sur le quotient familial. C'est le moyen de paiement privilégié pour vos loisirs et vos vacances. Ils vous permettent d'accéder à un **large éventail de services chez de nombreux partenaires**.

### • Vacances

Aventurier en mal d'évasion ou amoureux des paysages français, qu'importe vos envies, le CSE a la solution. **Des séjours et week-ends** sont régulièrement proposés pour que vous puissiez vous procurer un réel moment d'évasion, à des prix très avantageux. Et pour encore plus de voyages, profitez de **nombreuses offres** grâce à nos codes partenaires.

# TOUT MON CSE EN QUELQUES CLICS...

Découvrez un espace convivial et intuitif, véritable interface entre vous et votre CSE. Accédez à de nombreuses informations essentielles sur la vie de votre CSE et sur les prestations qui vous sont régulièrement proposées.

## COMMENT VOUS CONNECTER ?

### Première connexion ?

 **Identifiant** : initiale(s) lettre du prénom du prénom suivie du nom (sans accent, ni majuscule ou ponctuation).  
Ex : Jean-Michel Dupont > jmdupont

**Mot de passe** : date de naissance sous le format JJMMAAAA.

 Pour sécuriser vos données personnelles, personnalisez votre mot de passe dès la première connexion.

Si ce n'est pas votre 1<sup>ère</sup> visite, veuillez utiliser votre mot de passe actuel.

### BESOIN D'AIDE ?

Contactez-nous : [mail@cse.com](mailto:mail@cse.com)

## METTEZ À JOUR VOTRE PROFIL

Pour bénéficier de l'ensemble des prestations auxquelles vous êtes éligible et être informé en avant-première des nouveautés du CSE, **vos données personnelles ou professionnelles** (civilité, date de naissance, coordonnées, situation familiale, type de contrat, date d'entrée ...), **un profil complet** nous permet un traitement de vos dossiers dans les meilleurs délais. Certains champs ne seront pris en compte que sur validation de l'administrateur.

Accédez à tout moment à vos informations personnelles depuis la page d'accueil en cliquant sur l'icône mon compte .

## MODIFIEZ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Qu'il s'agisse de **vos données personnelles ou professionnelles** (civilité, date de naissance, coordonnées, situation familiale, type de contrat, date d'entrée ...), **un profil complet** nous permet un traitement de vos dossiers dans les meilleurs délais. Certains champs ne seront pris en compte que sur validation de l'administrateur.

## RESTEZ À JOUR

A chaque changement de votre situation, pensez à **mettre à jour** votre profil. N'oubliez pas d'envoyer toutes les pièces justificatives au CSE.

## LETTRE D'INFORMATION DU CSE : POUR TOUT SAVOIR EN AVANT-PREMIÈRE

Soyez informé rapidement en recevant directement la lettre d'information du CSE. Pour vous inscrire, rendez-vous dans le menu **Vos infos sur le CSE > lettre d'information**.

## TROUVEZ TOUTES VOS INFOS ...

... grâce à la fonction **Recherchez** en haut de la page d'accueil.

# COMBINEZ VOS ENVIES À L'INFINI

## + DE CULTURE :



Le CSE vous ouvre les portes de plus de 125 000 expositions, musées ou monuments grâce au Réseau France Billet collectivité et Tickenet.

## + DE LOISIRS :



Passez du temps en famille ou entre amis dans plus de 120 parcs de loisirs et organisez des sorties originales et ludiques à petits prix comme le karting, le paintball, ou le saut en parachute...

## + DE SPORT :



Restez en forme et bénéficiez de réductions exceptionnelles auprès de nos partenaires sportifs. Salle de gym, location de ski, squash...

## + DE VOYAGES :



Faites vos valises ! C'est plus de 90 tours opérateurs et les meilleures offres de séjours, hôtels, camping et mobil-homes à des prix très avantageux.

## + DE PLAISIR :



Comblez toutes vos envies de produits High Tech, bijoux, mode, vins et bénéficiez aussi de bon d'achat mono ou multi-enseignes, chèques et coffrets cadeaux.

## + DE CINÉMA :



Avec un réseau national couvrant 98% des salles en France et des réductions jusqu'à 49% sur les prix des billets, ne manquez plus une occasion de côtoyer les salles obscures.



## UNE CONNEXION RAPIDE

Connectez-vous sur [www.votrecse.com](http://www.votrecse.com) et accédez à la plateforme directement depuis la page d'accueil du site de votre CSE.



## COMMENT COMMANDER ?

Par internet ou par téléphone au 00 00 00 00 00 (0,15ct/min) du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Payez en toute sécurité, par carte bleue ou par chèques.



## LE BUREAU

- **Prénom NOM**

Fonction  
mail@votrecse.fr



## LES ASSISTANTES DU CSE

- **Prénom NOM**

Fonction  
mail@votrecse.fr

- **Prénom NOM**

Fonction  
mail@votrecse.fr



## PERMANENCE CSE

Billetterie du lundi au vendredi de 13h à 16h

**VOTRE**  
LOGO

**CSE XXX**



XXXXX XXXXX

XXX XXXX



Tél : 00 00 00 00 00



Email : [votremail@votrecse.com](mailto:votremail@votrecse.com)